



L'EXPERTISE 100% RETRAITE

Communiqué de presse
Paris, le 7 octobre 2022

Revalorisation des retraites complémentaires AGIRC ARCCO :

Les retraités bien servis. Les cotisants dans l'expectative !

Avec une revalorisation de 5,12 % des pensions complémentaire, l'Agirc-Arrco a souhaité soutenir le pouvoir d'achat des retraités dans ce contexte d'inflation. Les partenaires sociaux ont, en revanche, reporté la fixation de la valeur d'acquisition du point pour le début d'année. Les 25 millions d'actifs cotisants du régime qui achètent leurs points de plus en plus chers au fil des augmentations successives, doivent-ils s'en inquiéter ?

Le Conseil d'administration de l'Agirc Arrco a annoncé jeudi 6 octobre une augmentation de 5,12 % des pensions complémentaires pour les 13 millions de retraités du régime salariés du secteur privé et de l'agricole applicable au 1^{er} novembre 2022. Quel sort va être réservé aux cotisants du régime ?

2022, un coup de pouce pour les 13 millions de retraités

Une telle revalorisation à 5,12% n'a pas eu lieu depuis les années 80, période où l'inflation était très forte. Ces dernières années, les revalorisations de l'Agirc Arrco étaient au mieux de 1% par an. C'est donc une bonne nouvelle pour les 13 millions de retraités du régime.

Les revalorisations des retraites complémentaires sont encadrées par des règles complexes et subtiles issues de l'ANI (accord national interprofessionnel) du 10 mai 2019 auxquelles sont tenus des partenaires sociaux (patronats et syndicats). Néanmoins ils disposent d'une petite marge de manœuvre fixée de 0,2% en plus ou en moins par rapport à l'indice de référence.

« A circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles. Soulignons que cette année, les partenaires sociaux de l'Agirc - Arrco ont usé de la marge de manœuvre de 0,2 % dont ils disposent pour augmenter la revalorisation par rapport à l'indice de référence, ici à l'évolution des salaires, alors qu'habituellement, cette marge sert à diminuer le taux. » précise **Valérie Batigne, dirigeante et fondatrice de Sapiendo.**

25 millions de cotisants dans l'expectative

➤ **Le Conseil d'Administration ne s'est pas prononcé**

On s'intéresse principalement à l'évolution des pensions versées aux retraités, mais il faut aussi suivre de près la valeur d'achat du point de retraite, c'est à dire son coût d'acquisition, qui concerne lui les 25 millions d'actifs cotisants du régime complémentaire des salariés du privé.

➤ Une décision déterminante pour les futures pensions

La valeur d'achat du point permet de savoir combien de points de retraite complémentaire le salarié actif pourra acquérir chaque année en fonction de sa rémunération soumise à cotisation (montant de cotisation versé). Ces points sont ensuite inscrits sur son compte retraite, se cumulent tout au long de sa carrière pour constituer sa future retraite complémentaire.

« Les cotisations retraite prélevées sur les rémunérations des salariés servent à acheter des points. Ces points seront transformés en montant de pension lorsqu'ils partiront à la retraite. À salaire et cotisations constantes, plus le point coûte cher, moins on en achète. Et moins l'on a de points, moins on aura de retraite. » **explique Valérie Batigne.**

➤ En 10 ans, les revalorisations annuelles du coût d'acquisition du point ont entraîné une perte de points retraite à cotisations équivalentes par rapport à l'inflation*.

Les revalorisations annuelles successives augmentent la valeur d'achat du point.

L'augmentation de cette valeur d'achat induit, au fil des années, moins de montant de pension pour les futurs retraités.

Comparaison de l'évolution de la valeur d'achat du point sur 10 ans (2012 -2021)

Sur 10 ans, les revalorisations annuelles du coût d'acquisition du point ont entraîné une perte de 6,32 % de points retraite à cotisations équivalentes*. Explications en chiffres :

- En 2012, pour 1.000 euros de cotisations versées, un salarié achetait 53,15 points¹.

- En 2021, pour une cotisation équivalente à 1.000 euros en 2012 (en prenant en compte l'inflation), ce même salarié achetait 49,78 points.

Sur 10 ans, le salarié achète pour une cotisation équivalente* 3,36 points en moins, soit une perte de 6,32 % de points retraite.

	2012	2021
Cotisation versée	1 000 €	1 100 € *
Coût d'achat du point au 1 ^{er} janvier	18,8160 €	22,0957 €
Nbre de points acquis	53,15	49,78

*calculé avec une inflation sur la période du 01/01/2012 au 01/01/2022

« L'évolution du coût d'acquisition fait partie des paramètres moins visibles pour réguler le système de retraite. Dans le contexte démographique actuel où le nombre de seniors augmentent très significativement par rapport aux 20-64 ans, l'AGIRC-ARRCO, en tant que caisse de retraite, est obligée d'adapter ses paramètres pour avoir une gestion équilibrée. Comment l'AGIRC-ARRCO va se positionner vis à vis des actifs cotisants par rapport aux retraités ? Réponse en janvier ... » **analyse Valérie Batigne.**

¹ Taux d'appel inclus

* en tenant compte de l'inflation sur la période du 01/01/2012 au 01/01/2022

Contacts presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki : 06 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr
Sophie Gauthier : 06 76 04 14 02 - sophie.gauthier@forcemedia.fr

A propos de Sapiendo

Sapiendo, fintech créée en 2015, est une plateforme spécialisée dans le domaine de la retraite avec un objectif simple et ambitieux : rendre accessible au plus grand nombre les réponses aux questions que tout le monde se pose au sujet de la retraite. Car, savoir, c'est déjà agir. Pour servir cette ambition au service de l'utilisateur final, Sapiendo a créé une rupture technologique en utilisant les dispositifs digitaux et de puissants algorithmes de calcul, associés à une grande maîtrise du cadre législatif.

Sapiendo propose aujourd'hui des solutions variées depuis la sensibilisation pédagogique jusqu'aux calculs experts, avec la possibilité d'un accompagnement humain. Sapiendo s'inscrit dans une démarche continue d'innovation, en croisant les disciplines, au-delà des « silos » habituels, dans le cadre d'une vision globale de la retraite par répartition, épargne retraite et fiscalité. La solution Sapiendo a notamment été primée « Service le plus innovant » à Patrimonia 2016, et a reçu le label Finance Innovation la même année.

Valérie Batigne : « La retraite est devenue en quelques années la préoccupation n°1 des Français. Ils se posent inlassablement les mêmes questions : à quel âge puis-je partir à la retraite ? Combien vais-je toucher ? Quel est le moment optimal pour prendre ma retraite ? Mes relevés de carrière sont-ils justes ? Ma situation a-t-elle été optimisée ? Et dans le contexte actuel de réforme des retraites et de retour de l'inflation, ces questions deviennent encore plus cruciales ! »

« Sapiendo y répond grâce à tout un panel de solutions qui s'adapte à chacun, qu'il soit senior ou jeune actif avec pour objectif de permettre à chaque Français de réaliser le projet retraite qui lui ressemble grâce à la préservation de son futur pouvoir d'achat. »